

Compte rendu de séance du 12 Avril 2018

L'an 2018 et le 12 Avril à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUSSEAU Pierre, Maire.

Présents : M. ROUSSEAU Pierre, Maire, Mme BACHELARD Eugénie, M. FOURAY Philippe, Mme GONCALVES Corinne, M. PELLEN Fabien, M. CHAILLER Stéphane,

Absent(s) : Mme CHARLES Brigitte, M. DORSEMAINE Emmanuel, M. HOUDY Aurélien

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 9 **Présents**: 6

Date de la convocation: 27/03/2018 **Date d'affichage**: 27/03/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture 13.04.2018 le : 13.04.2018

et publication ou notification 13.04.2018 du : 13.04.2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme BACHELARD Eugénie

réf : 2018D09 : TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
compte tenu du débat d'orientation budgétaire du 15.03.2018,
compte tenu du résultat de fonctionnement du budget de la commune pour 2016 et 2017,
compte tenu de l'évolution en cours de la fiscalité,
compte tenu des investissements prévus au budget primitif de la commune pour 2018 et des investissements à prévoir pour 2019,

Décide à la majorité de modifier, les taux comme suit :

Taxe	Bases N-1	Taux N-1	Bases N	Taux N	Produits attendus
Habitation	363 460,00 €	8,52%	373 700,00 €	9,00 %	33 633 ,00 €
Foncière Bâti	215 464,00 €	10,39%	221 900,00 €	11,00 %	24 409,00 €
Foncière Non Bâti	109 132,00 €	24,73%	110 400,00 €	25,50 %	28 152,00 €
Assurant un produit total de :					86 194,00 €

A la majorité (pour : 4 – CHAILLER/GONCALVES/FOURAY/ROUSSEAU **contre** : 2 – PELLEN/BACHELARD **abstentions** : 0)

Le Conseil ayant inscrit au Budget Primitif Communal 2018 les opérations suivantes :

Opération	Fournisseur	Cout HT
ESPACES VERTS et ÉLAGAGE	CHARTIER	8 515,00 €
ETABLI	MAUPU	870,00 €
MULTI OUTILS STHIL	MAUPU	1 804,80 €
Logiciels mairie	SEGILOG	1 809,00 €
Logiciel MAPX	SEGILOG	95,00 €
Logiciel BLES	SEGILOG	129,96 €
Logiciel CHORUS	SEGILOG	90,00 €
Logiciel CIMETIERE	SEGILOG	180,00 €
	TOTAL	13 493,76 €

Décide de demander l'Aide du Conseil Départemental au titre de l'**Aide aux communes à Faible Population** pour l'année 2018.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018D11 : ÉTUDE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire a rencontré le 17 janvier les services départementaux en charge des axes routiers départementaux.

Il ressort de cette rencontre deux propositions d'étude de sécurité dont l'objet est d'établir des propositions d'aménagements techniques :

Dans la première proposition, il s'agirait d'étudier la traversée du hameau de Villiers sur la RD927 et l'entrée nord sur la RD110.

Le coût de cette étude d'une longueur d'environ 500 mètres est de l'ordre de 6 000 € HT (soit 3 000 € HT à la charge de la commune, le Département finançant les 3 000 € HT restants).

Dans la seconde proposition, il s'agirait d'étudier la traversée du hameau de Spuis sur les RD110 et 161.

Le coût de cette étude d'une longueur d'environ 1 kilomètre est de l'ordre de 12 000 € HT (soit 6 000 € HT à la charge de la commune, le Département finançant les 6 000 € HT restants).

Le déroulement général de l'étude comprend :

- une partie diagnostic et analyse qui dresse un état des lieux exhaustif de la section concernée, à partir des données d'accidentologie, de trafic, de vie locale et des projets d'aménagement impactant la circulation.
- une partie proposition pour laquelle le prestataire proposera une ou plusieurs solutions d'aménagements pour corriger les dysfonctionnements et insuffisances de sécurité constatés.

A l'issue de cette étude (durée variant de 3 à 4 mois), si la commune souhaite concrétiser les préconisations formulées, elle désignera un maître d'œuvre et réalisera les aménagements dont elle assumera la maîtrise d'ouvrage.

Les services départementaux participent à chacune des phases de réalisation de l'étude.

Le conseil, décide à l'unanimité de valider les deux propositions et d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2018.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018D12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12/04/2018, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Le rapport de présentation ci-joint présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 292 113,89 €

. recettes : 292 113,89 €

- INVESTISSEMENT :

. dépenses : 200 454,77 €

. recettes : 200 454,77 €

Le Conseil municipal, décide d'approuver le budget primitif 2018.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018D13 : ENTRETIEN PAYSAGER 2018 annule et remplace 2017D44

Vu la programmation d'entretien paysager du territoire communal dans le cadre du programme zérophyto en partenariat avec la FREDON et LNE, il convient de réajuster les dépenses d'entretien paysager prévues en séance du 19/12/2018,

Le conseil décide de retenir l'entreprise CHARTIER pour les devis:

- devis 171206 élagages des hameaux pour un montant de 4 885,00 € HT soient 5 862,00 € TTC
- devis 180409 entretien terrain foot SPUIS pour un montant de 3 630,00 € HT soient 4 356,00 € TTC

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018 et fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental (FAPO).

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018D14 : EMPRUNT Restauration Bâtiment Technique VILLIERS

Le Conseil municipal de la commune de CHAUSSY après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre et des conditions générales des prêts, décide :

Article 1^{er} : Pour financer la restauration du bâtiment technique de VILLIERS, la commune de CHAUSSY contracte auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre un emprunt de la somme de 40 000,00 euros au Taux Fixe de 0,85% (base de calcul 30/360) trimestriel pour une durée de 8 ans - Echéances constantes. Les frais de dossier s'élèvent à 90 euros.

Article 2 : M. Pierre ROUSSEAU, Maire de la commune de CHAUSSY est autorisé à signer le projet de contrat.

Article 3 : Le Maire de la commune de CHAUSSY décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

ZEROPHYTO : Mardi 17 avril à 14h, rencontre avec la FREDON pour conclusion de remise du dossier à la commune avec les premières préconisations.

TERRE EN FETE : les Jeunes Agriculteurs organisent Terre en Fête à Guignonville le 2 septembre 2018. Ils demandent aux communes qui le peuvent de bien vouloir leur prêter du matériel. Le conseil accepte de mettre à leur disposition les barrières de sécurité de la commune et désigne M Florent GUILLOTEAU, calcédonien membre de l'association pour responsable du retrait et du retour du matériel.

<u>Pierre ROUSSEAU</u> <u>(Maire)</u>	<u>Eugénie BACHELARD</u> <u>(Adj au Maire)</u>	<u>Philippe FOURAY</u> <u>(Adj au Maire)</u>
Stéphane CHAILLER	Brigitte CHARLES	Emmanuel DORSEMAINE
Corinne GONCALVES	Aurélien HOUDY	Fabien PELLEN

Absent : ne pas signer SVP